

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MAUSSANE LES ALPILLES**

Siège : Hôtel de Ville

Avenue de la Vallée des Baux

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

☎ : 04.90.54.30.06

☎ : 04.90.54.36.45

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 03 OCTOBRE 2024

Le trois octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 27 septembre deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Henri REYNOUD, Vice-Président.

Étaient présents : Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président, Mesdames Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Yolande NADALIN, Marine CAMOUS, Marie-France NEEL et Roseline CAMPIONI.

Absents excusés : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président et Marie-Pierre CALLET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri REYNOUD, Vice-président

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Vice-Président.

Les membres présents approuvent à l'unanimité, le compte rendu de la séance du quatre avril deux mil vingt-quatre.

1. Devis pour 2^{ème} atelier « Numérique ».

Rapporteur : Henri REYNOUD, vice-président

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée un devis de Monsieur Anthony BALESTRIERI (N° SIREN/SIRET 513252734) pour l'organisation d'ateliers numériques.

Ce devis d'un montant de 1.440 € porte sur dix ateliers numériques d'une durée de 2h.

Monsieur le Rapporteur indique qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition.

Sur proposition du rapporteur, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le devis de Monsieur Anthony BALESTRIERI (N° SIREN/SIRET 513252734) d'un montant de 1.440€ tel que présenté

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

2. Devis pour l'animation musicale du 10 décembre 2024 dans le cadre du Repas des aînés.

Rapporteur : Henri REYNOUD, vice-président

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée un devis de Audrey ALMOGRAVA Productions, prestataire, (N° SIRET 91779855500012) pour l'animation musicale le 10 décembre 2024, entre 12h00 et 17h30, dans le cadre du repas des aînés organisé par la commune.

Ce devis est d'un montant de 650 € TTC.

Monsieur le Rapporteur indique qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition.

Sur proposition du rapporteur, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le devis de Audrey ALMOGRAVA Productions, prestataire d'un montant de 650€ TTC tel que présenté

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

Publication sur le site internet de la commune le :

Le secrétaire de séance
Henri REYNOUD



Le Président,
Jean-Christophe CARRÉ



Délai et voie de recours : Le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat